



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023**

**Délibération N°122/2023**

**Budget Primitif 2024  
Budget annexe – Résidence Autonomie la Vaumonnaie**

712

Rapporteur : Pierre-Frédéric BILLET

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	14

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17 h 30, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués le 5 décembre 2023, se sont réunis Salle des commissions à Dreux, sous la présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents :

Pierre-Frédéric BILLET, Mounir CHAKKAR, Silvia COUSIN, Josette MARTIN, Christine PICARD, Caroline VABRE, Valérie VERDIER DAUTREME, Isabelle ANTORE, Jacques DAUTREME, Nadine LEHOUX, Philippe VISERY.

Étaient excusés :

Carine GENTIL, Sophie WILLEMIN, Nadine CHOLIN donne pouvoir à Isabelle ANTORE, Régine-Françoise MAILLET donne pouvoir à Josette MARTIN, Marie-Christine RUTKOWSKI, Nadine TOUTAIN donne pouvoir à Valérie VERDIER-DAUTREME.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Cécile CABRITA, Directrice du CCAS

Le budget annexe de la Vaumonnaie s'inscrit dans la continuité des orientations budgétaires proposées.

Le budget prévisionnel prévoit une augmentation de 2.57%

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**Pour les dépenses de fonctionnement :**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Taux évolution
Groupe 1 : Dépense afférentes à l'exploitation courante (Chapitre 011)	179 096 €	198 126 €	10,63%
Groupe 2 : Dépenses de personnels (chapitre 012)	461 594 €	461 074 €	-0,11%
Groupe 3 : Dépenses afférente à la structure (chapitre 016)	157 726 €	159 772 €	1,30%
<b>TOTAUX</b>	<b>798 416 €</b>	<b>818 972 €</b>	<b>2,57%</b>

**Sur les dépenses du groupe 1 : Dépenses afférentes à la structure (+ 10.63%)**

- +22% sur les frais de prestation de repas
- +7% prévus sur les dépenses eau, assainissement
- -12% sur les dépenses d'électricité – surestimation sur 2023 – ajustement avec les dépenses réelles et contrat actuel maintient nos tarifs
- -10% sur les frais achats produits d'entretiens
- -13% sur les frais de télécommunication
- -44% sur les prestations extérieures : cet écart concerne l'évaluation externe initialement prévue en 2023 puis reportée en 2024. Cette dépense sera inscrite en investissement.

**Sur le groupe 2 : Dépenses de personnel (-0.11%)**

- Remplacement de la cheffe de service dont le départ à la retraite est prévu fin 2024 avec un tuilage sur 3 mois
- Suppression poste cdd remplacement accueil pendant les périodes de congés prévu en 2023 – l'équipe étant dorénavant au complet

**Sur le groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure (+1.30%)**

Ces dépenses tiennent compte de :

- Du coût de la redevance à l'habitat drouais (total annuel de 108 430€ répartis sur plusieurs comptes budgétaires 6132/614/63512)
- Des frais de formation pour 3 000€
- Des divers frais de maintenances des équipements et matériels du bâtiment
- Des frais de rénovation des studios pour 8 000€

**Pour les recettes de fonctionnement :**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	BP 2024	Taux évolution
Groupe 1 : Produits de la tarification	- €	- €	0,00%
Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation (chapitre 018)	798 116 €	818 672 €	2,58%
Groupe 3 : Produits financiers non encaissables (chapitre 019)	300 €	300 €	0,00%
<b>TOTAUX</b>	<b>798 416 €</b>	<b>818 972 €</b>	<b>2,57%</b>

**Sur le groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation (+ 2.58%)**

- Augmentation de la subvention d'équilibre pour un total de 297 411€ (+30 349€ par rapport à 2023) pour tenir compte de l'augmentation du coût des repas.
- Intégration des recettes liées aux loyers sur la base d'un taux d'occupation estimé à 93%.
  - o Augmentation des loyers selon l'Indice de Référence des Loyers : +3.50%
    - IRL du 2e trimestre de l'année N-1 (2023) : 140.59
    - IRL du 2e trimestre de l'année N-2 (2022) : 135.84
- Intégration du montant n-1 du forfait autonomie versé par le conseil départemental (20 740€)

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b><u>DEPENSES</u></b>	
Chapitre 16	3 200.00
Chapitre 20 : Frais évaluation externe	7 000.00
Chapitre 21	10 043.02
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>20 243.02</b>

<b><u>RECETTES</u></b>	
Chapitre 16	3 000.00
Chapitre 040	17 043.02
Chapitre 49	200.00
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>20 243.02</b>

Je vous demande de bien vouloir adopter le budget primitif du budget annexe de la Résidence Autonomie La Vaumonnaie.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**ENTENDU** l'exposé de Pierre-Frédéric BILLET,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**, à l'unanimité,

**Adopte** le budget primitif 2024 du budget annexe de la Résidence Autonomie la Vaumonnaie.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le Président  
Du Centre Communal d'Action Sociale

Pierre-Frédéric BILLET



Document certifié exécutoire  
Dépôt à la Sous-Préfecture de Dreux le 12 9 DEC 2023  
et affichage le 12 9 DEC 2023



50